



FERMETURES EXCEPTIONNELLES



TOUS LES SAMEDIS MATIN

☎ 02 43 27 51 08

✉ accueil@sille-le-philippe.fr



LA POSTE

FERMÉE

Les colis et les recommandés sont à retirer à la Poste de Savigné l'Évêque

38 bis rue de la Division Leclerc
Par téléphone : 3631
(N° non surtaxé)



ILLUMINATIONS DE NOËL

De **nouvelles illuminations** de Noël viendront égayer la commune à l'occasion des fêtes de fin d'année. En effet, suite à l'annulation du feu d'artifice du 14 juillet 2020 en raison de la crise sanitaire Covid-19, le Conseil Municipal a décidé d'investir dans des décorations de Noël auprès de l'entreprise PYRO CONCEPT, notre artificier, pour compenser la perte occasionnée par cette annulation, pour un montant de **2 910,67 € TTC**. Vous pourrez découvrir les illuminations de la commune, mises en place par l'entreprise CITEOS, notre prestataire pour l'éclairage public, **dès le lundi 7 décembre prochain**.



NOËL DU C.C.A.S.

Comme chaque année à l'occasion des fêtes de fin d'année, les membres du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) distribueront, courant décembre, aux **Silléens de 70 ans et plus**, des **bons d'achat** à utiliser chez les commerçants de la commune.

Cette année, en raison de la crise sanitaire Covid-19 qui n'a pas permis la tenue du banquet annuel en mai, **les membres du C.C.A.S. ont décidé de doubler le montant offert** à chacun de nos aînés. Cette initiative profitera également aux commerçants de la commune.



SARTHE AUTONOMIE

La Maison Départementale de l'Autonomie de la Sarthe est un **lieu d'accueil** unique à disposition des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, de leur famille, des professionnels, des associations...

Elle a pour **mission d'accueillir, d'informer et de soutenir** les personnes dans les démarches de la vie quotidienne (à domicile ou en établissement), dans la scolarisation ou l'insertion professionnelle.

Un accompagnement personnalisé à proximité de votre domicile :

- **22 lieux** d'accueil, d'information et de conseil, d'orientation dans les circonscriptions de la solidarité ainsi que les sites associés répartis sur l'ensemble du territoire départemental.
- Un **appui administratif** pour compléter les formulaires de demandes de prestations et de droits à compensation, à l'inscription en établissement pour personnes âgées sur internet (Via Trajectoire Grand Age).
- Une **évolution médico-sociale individualisée** de vos besoins prenant en compte l'expression de votre projet de vie.
- Un **accompagnement** à la mise en œuvre des différents types de droits et prestations accordées.

Lieux de permanences du secteur :

- **Bonnétable**
Centre intercommunal - 8 rue Mazagran - 72110 Bonnétable
Tél : 02 43 29 00 01
Ouvert lundi, mardi et jeudi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00
Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h00
- **Connerré**
20 place Albert Lhuissier - 72160 Connerré
Tél : 02 43 89 50 29
Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00
Fermé au public les mardis et jeudis après-midi.

Pour tous renseignements :

composer le **numéro unique : 0 800 52 62 72** ou rendez-vous sur www.sarthe.fr

RAMASSAGE

Ordures ménagères et Sacs jaunes

Mercredis 2, 16 et 30 décembre

RAPPEL

Sortir les bacs et les sacs jaunes **la veille** de la collecte.

Ramasser les bacs **après** la collecte.

SOINS INFIRMIERS



Mme Gaëlle BUET
18 ter rue Principale
72460 Sillé le Philippe
☎ 06 51 92 05 66

Sur rendez-vous uniquement

Astreinte mairie soir et week-end
☎ 06 37 23 51 43

Prochaine messe à Sillé :
Samedi 19 décembre à 18h30
Port du masque obligatoire

Retrouvez les prochains numéros le dernier jour du mois
Commerces - Mairie - Agence postale
Salle polyvalente - Halle des sports
Cabinet infirmier
et en ligne sur le site :
www.sille-le-philippe.fr

Combien Ça Coûte ?

A l'ordre de :

€ TTC **336,91**

Contrôle et entretien des installations électrique et mécanique de la cloche de l'église

MAIRIE
1C rue Neuve
72460 SILLE LE PHILIPPE

Octobre 2020



Chiens de garde et de défense

(2ème catégorie)



INVITATION A DÉCLARER EN MAIRIE LES CHIENS DE 2^{ÈME} CATÉGORIE

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les propriétaires de chiens de 2^{ème} catégorie ont l'obligation d'avoir un permis de détention. La délivrance de ce document est effectuée par la mairie de votre lieu de résidence.

Pour cela, il faut vous munir de plusieurs documents obligatoires :

- une **attestation d'aptitude**, délivrée par un formateur agréé (liste consultable en mairie ou en préfecture) après avoir suivi une formation de 7 heures, sur une journée, portant sur l'éducation et le comportement canin ;
- un **justificatif d'identification** de votre chien ;
- un **certificat de vaccination contre la rage** ;
- une **attestation d'assurance responsabilité civile** en cours de validité ;
- une **évaluation comportementale** par un vétérinaire agréé pour un chien entre 8 mois et 1 an.

Si l'une de ces obligations n'est pas respectée, les peines encourues peuvent aller de 450 € à 750 € d'amende par infraction.

Une fois tous ces documents réunis, vous pouvez télécharger votre **demande de délivrance d'un permis de détention** sur internet : formulaire.service-public.fr/gf/cerfa_13996.do, compléter le Cerfa n°13996*01 puis vous rendre à la mairie de votre lieu de résidence **avec votre dossier complet**.

Si votre chien a moins de 8 mois, un permis provisoire vous sera délivré, valable jusqu'au 1 an de votre chien (demande provisoire Cerfa n°13997*01).

En cas de changement de commune de résidence, vous devez présenter votre permis de détention à la mairie de votre nouveau domicile.

Lorsque vous promenez votre chien, vous devez le tenir en laisse et lui mettre une muselière dans les endroits suivants : **sur la voie publique**, dans les parties communes d'un immeuble collectif, dans les lieux publics, les transports en commun et les locaux ouverts au public.

Vétérinaires agréés : <https://www.veterinaire.fr/annuaire/listes-des-veterinaires-evaluateurs.html>.



CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL

**Pour les vacances de Noël...
Seul le Centre de loisirs de
St Mars-la-Brière sera ouvert,
du 21 au 24 décembre 2020.**

Contacts :

- 02 43 76 04 24
- ej.saintmarslabriere@cc-gesnoisbilurien.fr

Horaires :

- Ouverture de 7h30 à 18h30
- Accueil de 7h30 à 9h00
- Départ échelonné de 17h00 à 18h30

Site internet de la
Communauté de communes
du Gesnois Bilurien :
www.cc-gesnoisbilurien.fr



LA GENDARMERIE RECRUTE

Vous avez **plus de 17 ans et moins de 26 ans**, avec ou sans diplôme, **devenez gendarme adjoint volontaire** sur le terrain ou dans divers domaines comme secrétaire, paysagiste, serveur, cuisinier, magasinier... (recrutement tout au long de l'année - accès au concours interne de sous-officier - formation rémunérée).

Vous avez **plus de 18 ans et 35 ans au plus**, titulaire d'un bac ou diplôme équivalent, **devenez sous-officier de gendarmerie** dans le domaine opérationnel ou les domaines administratif et technique (recrutement sur concours).

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter ou consulter les sites suivants :

Centre d'Information et de Recrutement de la Gendarmerie

- Tél : 02 40 20 24 24
- Courriel : cir.nantes@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Site : <http://www.lagendarmerierecrute.fr>
- Site : <http://www.facebook.com/CIR.Nantes>

SERVICES A LA PERSONNE

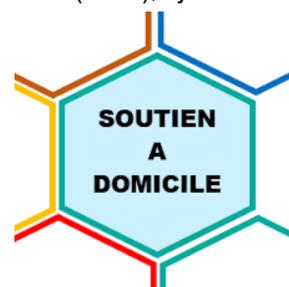
Soutien à domicile recrute des **aides à domicile** (Homme/Femme) sur toute la Sarthe : Contrat à Durée Indéterminée (CDI), Contrat à Durée Déterminée (CDD), job d'été, contrat Vendredi/Samedi/Dimanche (VSD).

Les missions :

- Aide à la toilette, transfert lever et coucher.
- Entretien du cadre de vie et du linge, courses.
- Préparation et aide à la prise des repas.
- Accompagnement aux activités de loisirs.

Contact : **02 43 39 75 32** ou recrutements.sad@gmail.com

Soutien à domicile, 34 rue Paul Ligneul - 72015 Le Mans cedex 2



SORTIES DU MOIS - SALLES DE SPECTACLES DU TERRITOIRE « LE GESNOIS BILURIEN »

THEATRE EPIDAURE - 1 rue de la grosse Pierre à Bouloire - theatre-epidaure.com

Spectacle jonglé : Accroche-toi si tu peux - Compagnie les Invendus

Dimanche 20 décembre 2020 à 18h00 - Tarifs : 10 € / 5 € - 18 ans